

NATIONS UNIES
Assemblée générale

QUARANTE-SIXIÈME SESSION

Documents officiels

COMMISSION POLITIQUE SPECIALE

8e séance

tenue le

jeudi 24 octobre 1991

à 10 heures

New York

COMPTE RENDU ANALYTIQUE DE LA 8e SEANCE

Président : M. PIBULSONGGRAM (Thaïlande)

SOMMAIRE

POINT 75 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)

119.

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées, dans un délai d'une semaine à compter de la date de publication, au Chef de la Section d'édition des documents officiels, bureau DC2-750, 2 United Nations Plaza, et également être portées sur un exemplaire du compte rendu.

Les rectifications seront publiées après la clôture de la session, dans un fascicule distinct pour chaque commission.

Distr. GENERALE

A/SPC/46/SR.8

6 novembre 1991

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS

La séance est ouverte à 10 h 25.

POINT 75 DE L'ORDRE DU JOUR : QUESTIONS RELATIVES A L'INFORMATION (suite)
(A/46/21, A/46/449; A/SPC/46/L.5 et L.6)

1. M. BEJO (Albanie) estime que la diffusion et l'échange d'informations sur la vie politique, sociale, économique et culturelle des pays et des peuples ont contribué à améliorer les relations internationales. Mais malgré les progrès ces 10 dernières années, un écart persiste entre pays développés et pays en développement en ce qui concerne les capacités de diffusion de l'information. Un meilleur accès aux techniques d'information perfectionnées permettrait aux pays en développement de combler ce fossé et consoliderait le pluralisme culturel, qui favoriserait à son tour la compréhension internationale. Il est donc impératif d'instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, fondé sur la libre circulation et une diffusion équilibrée de l'information.

2. Les changements radicaux d'ordre politique, économique et social intervenus en Albanie sont allés de pair avec des améliorations quantitatives et qualitatives dans le domaine de l'information. Le pays soutient sans réserve les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies, et notamment les principes fondamentaux de la liberté de l'information et de la liberté d'expression et d'opinion. En Albanie, la libre information est considérée comme l'un des droits fondamentaux de l'homme et chacun peut capter les programmes étrangers de radio et de télévision sans restrictions. Des médias pluralistes reflètent les opinions des différents partis politiques, des organisations non gouvernementales, des groupes et des individus. Cependant, en raison des difficultés économiques qu'elle rencontre, l'Albanie a besoin d'une assistance internationale pour développer son infrastructure de l'information.

3. En Yougoslavie, il est déplorable que, en dépit de la progression de la démocratie ailleurs dans le monde, la majorité serbe opprime la population albanaise, qui dans le pays se situe au troisième rang dans l'ordre d'importance numérique, et que les médias en langue albanaise aient été réduits au silence, en violation patente de la liberté d'information. L'envoi en Yougoslavie d'une mission d'information des Nations Unies chargée d'enquêter sur la violation des droits des Albanais se justifierait en droit international.

4. Pour conclure, le représentant de l'Albanie déclare que son pays ne ménagera pas ses efforts pour aider la communauté internationale à affermir la paix et la sécurité mondiales ainsi que les relations amicales entre les peuples.

5. M. SOUVANNAVONG (République démocratique populaire lao) déclare qu'à l'heure où le monde connaît des mutations rapides et profondes, la tâche d'informer à temps et avec précision l'opinion publique mondiale sur ce qui se

(M. Souvannavong, Rép. dém. pop. lao)

passé réellement revêt une importance capitale. Le Département de l'information de l'ONU a un rôle important à jouer, car les intérêts légitimes des pays en développement, et plus particulièrement des moins avancés de ces pays, ne sont généralement pas pris en considération comme il le faudrait par la presse internationale privée. Par exemple, cette presse se fait volontiers l'écho d'un coup d'Etat, réussi ou manqué, dans tel ou tel pays en développement mais il est très rare qu'elle informe ses lecteurs sur les besoins fondamentaux ou sur la pauvreté des populations du tiers monde. Le représentant de la République lao estime qu'à cet égard, la résolution 45/76 de l'Assemblée générale est de la plus haute pertinence et il attire particulièrement l'attention sur l'alinéa a) du dispositif. Pour que les objectifs qui y sont énoncés soient atteints, les pays développés qui disposent de technologies de pointe en matière d'information et de communication devraient accroître leur coopération avec les pays en développement et mettre à la disposition de ceux-ci technologie, matériel et financement, afin de corriger les déséquilibres existants et promouvoir ainsi la compréhension et l'amitié entre les nations.

6. La nouvelle constitution lao assure à chaque citoyen lao la liberté d'expression et d'association et garantit la liberté de la presse. Le plein exercice de ces droits contribuera à améliorer la qualité de l'information et de la communication dans le pays. Une assistance accrue de la part de la communauté internationale et des Nations Unies, sous la forme de programmes de formation et de séminaires notamment, renforcerait d'autant les capacités nationales en la matière.

7. Si l'on veut instaurer un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication plus juste et plus efficace, il est essentiel d'adhérer aux principes intangibles énoncés dans la Charte des Nations Unies, notamment les principes de l'égalité, du respect de l'indépendance de chaque pays et de la non-ingérence dans les affaires intérieures des autres Etats. Il ne faut pas que l'information soit utilisée pour porter atteinte à l'indépendance et la souveraineté des Etats. La délégation lao espère que la résolution sur les questions relatives à l'information qui doit être adoptée au cours de la quarante-sixième session marquera le début d'une ère nouvelle dans le développement de l'information et de la communication dans le monde.

8. M. MOTOMURA (Japon) souligne l'importance de la libre circulation de l'information pour toutes les sociétés, en temps de paix comme en temps de discord. Dans un monde caractérisé par une très grande interdépendance, il est essentiel pour assurer le développement économique et le progrès social qu'il y ait des canaux de communication adéquats et que l'information circule librement; des efforts accrus sont donc nécessaires au niveau national et à l'échelon international si l'on veut que les médias atteignent ces objectifs. La délégation japonaise exprime l'espoir que les projets de résolution soumis à la Commission (A/SPC/46/L.5 et L.6) seront adoptés à l'unanimité, affermissant ainsi le consensus, si difficilement obtenu, sur les principes devant régir l'information et insufflant une force nouvelle à la coopération internationale.

/...

(M. Motomura, Japon)

9. Afin d'élargir ce consensus, la Commission devrait songer aux moyens d'assurer une circulation plus libre, plus large et plus équilibrée de l'information et réexaminer la politique et les activités des Nations Unies en matière d'information du public, en se gardant d'entrer dans des débats idéologiques ou philosophiques. La meilleure façon de corriger les disparités existant en matière d'information et de communication, et d'assurer une plus large diffusion d'informations sur tous les pays, ne consiste pas à adopter des déclarations et des résolutions mais bien plutôt à entreprendre des efforts de coopération internationale. Le Gouvernement japonais fournit une coopération technique et financière par le biais d'accords bilatéraux et multilatéraux, notamment en assurant la formation, au Japon même et dans les pays en développement, et en aidant à améliorer les infrastructures de télécommunication et de radiodiffusion. Le secteur des télécommunications continuera d'occuper une place centrale dans ses programmes d'assistance au développement.

10. De toute évidence, le Département de l'information fait tout ce qu'il peut pour répondre au nombre croissant de demandes qui lui sont adressées, et la délégation japonaise apprécie les efforts qu'il a déployés en vue d'améliorer son efficacité, en rationalisant ses activités et sa structure administrative. La multiplication des activités et programmes du Département ne devrait pas se traduire par un gonflement de sa structure administrative ni entraîner des dépenses excessives. Il serait bon que le Département établisse des priorités entre les questions inscrites à son ordre du jour, en fonction de leur importance et du rapport coût/utilité.

11. La délégation japonaise se félicite du pragmatisme qui a présidé aux débats du Comité de l'information ces dernières années. Les débats sur les activités des centres d'information des Nations Unies, l'Annuaire des Nations Unies et la question de la flexibilité nécessaire en temps de crise se sont avérés particulièrement fructueux et la délégation japonaise exprime l'espoir que cette approche continuera de prévaloir.

12. M. FAWZY (Egypte) estime qu'il faut corriger les disparités existant dans le domaine de l'information, de façon à réformer l'ordre existant et à assurer ainsi une circulation libre et équilibrée de l'information, à laquelle participeraient toutes les nations. Pour cela, le Département de l'information pourrait aider à organiser la circulation de l'information entre les régions, qui a sans doute son rôle à jouer dans la diplomatie préventive et le maintien de la paix. Saluant les efforts déployés par le Département en vue d'améliorer les activités des centres d'information des Nations Unies, la délégation égyptienne estime néanmoins qu'il faut mettre en oeuvre un plan global qui les rende encore plus efficaces; un tel plan permettrait de définir plus clairement le rôle de chaque centre, en dressant la liste des besoins de celui-ci et des activités qu'il a menées pour servir le pays et la région où il se trouve. Mais pour cela, il est indispensable de savoir innover.

(M. Fawzy, Egypte)

13. Les programmes de formation organisés par le Département de l'information à l'intention des journalistes de la presse écrite, parlée et télévisée sont très utiles et le Cairo Institute for African Broadcasters est disposé à coopérer à l'organisation de programmes similaires à l'avenir. La délégation égyptienne félicite également le Département de l'information, l'Unesco et le PNUD pour la part qu'ils ont prise à l'organisation du séminaire sur la promotion d'une presse africaine indépendante et pluraliste, qui s'est tenu à Windhoek (Namibie). Enfin, elle exprime son appréciation pour les activités menées par le Département dans la mise en oeuvre des résolutions de l'Assemblée générale relatives à la lutte contre l'apartheid, la question de Palestine et l'Intifada et les questions économiques et sociales.

14. M. KHANI (République arabe syrienne) considère qu'il faudrait accroître les activités et les responsabilités du Département de l'information, ainsi que sa coopération avec les pays en développement, afin de faire disparaître les distorsions qui existent actuellement dans l'information et la disparité entre les courants de communication. La nouvelle stratégie de l'Unesco met l'accent sur une coopération plus étendue, fondée sur le dialogue et la compréhension mutuelle. Il va de soi, à cet égard, qu'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication ne peut être régi que par les principes énoncés dans la Charte des Nations Unies et les autres instruments internationaux pertinents. La diffusion de l'information et la liberté de publication doivent être assurées sans empiéter sur la souveraineté, les valeurs sociales et les traditions culturelles d'aucun Etat si l'on veut promouvoir l'amitié et la paix entre les peuples.

15. Se référant au document A/46/21, le représentant de la Syrie souligne le rôle capital du Département de l'information, s'agissant de faire connaître les buts et les principes de l'ONU, particulièrement dans les pays qui font peu de cas de ses résolutions, quand ils ne vont pas jusqu'à faire le contraire de ce qu'elles prescrivent. Le Département devrait se concentrer davantage sur cet aspect de son mandat. Il ne pourra toutefois remplir pleinement son rôle que si ses moyens sont renforcés et si les ressources financières et techniques qui lui sont nécessaires sont assurées.

16. Il faudrait également s'efforcer d'accroître la coopération entre l'Unesco et le Département de l'information, en poursuivant l'assistance technique et l'amélioration des infrastructures de communication des pays en développement dans le cadre du Programme international pour le développement de la communication mis en oeuvre par l'Unesco.

17. La coopération du Département avec les organisations régionales et le Pool des agences de presse des pays non alignés devrait être accrue, et il faudrait davantage rendre compte des activités du Mouvement des pays non alignés, publier ses résolutions et mettre en oeuvre les programmes destinés à développer l'information dans les pays en développement, en accordant une attention particulière à la formation des journalistes. Le Groupe du Moyen-Orient devrait être renforcé, en lui assurant les ressources financières

(M. Khani, Rép. arabe syrienne)

et les compétences qui en garantissent l'efficacité. Les Nations Unies devraient continuer d'envoyer des missions de presse dans des endroits tels que les territoires arabes occupés, où des résolutions des Nations Unies restent lettre morte et où les conventions internationales ne sont pas respectées.

18. La délégation syrienne se félicite que les communiqués de presse soient désormais publiés dans toutes les langues officielles et réédités en coopération avec des maisons d'édition du tiers monde. Les résolutions 44/50 et 45/76 constituent le minimum en deça duquel on ne saurait parler de coopération entre pays industrialisés et pays en développement et il importe que les fonctionnaires du Département soient recrutés sur la base d'une distribution géographique équitable, car une personne est toujours mieux à même de déterminer quel type d'information intéresse plus particulièrement la région dont elle est originaire et de lui donner une présentation qui convienne au public visé.

19. Le rôle des centres d'information des Nations Unies devrait être renforcé, particulièrement dans le tiers monde, si l'on veut que la voix des Nations Unies se fasse entendre. Il serait également important de publier en arabe et en espagnol, comme cela a été recommandé, le communiqué de presse annuel contenant les résolutions et les décisions adoptées par l'Assemblée générale ainsi que la répartition des voix, car cela faciliterait la tâche des ministères des affaires étrangères et d'autres institutions du monde arabe et d'ailleurs.

20. M. MIRDHA (Inde) considère que la liberté des médias favorise les libertés civiles et l'épanouissement des individus aux niveaux national et mondial. Les bouleversements récents qui sont intervenus dans l'environnement politique international et l'urgence croissante des problèmes économiques et sociaux qui s'y posent ont rendu la tâche du Département de l'information encore plus importante. La délégation indienne constate avec satisfaction que le Département a su répondre dans une certaine mesure à cette urgence et exprime l'espoir que les efforts qu'il déploie permettront une utilisation optimale de ses maigres ressources.

21. La délégation indienne se félicite du consensus atteint au Comité de l'information quant aux recommandations à soumettre à l'Assemblée générale et poursuivra ses efforts pour que l'on puisse aller encore plus loin. En Inde, une presse libre, pluraliste et active a été le pilier du système démocratique et le véhicule du progrès économique pour tous les secteurs de la population; la délégation indienne est par conséquent en faveur de l'organisation dans d'autres parties du monde de séminaires du type de celui qui s'est tenu à Windhoek. Par ailleurs, le Gouvernement indien sera heureux de partager son expérience de l'organisation et du fonctionnement d'une presse libre et indépendante, qu'il a acquise au fil des ans, de toutes les manières que le Département jugera utiles.

(M. Mirdha, Inde)

22. Afin de corriger les graves déséquilibres qui existent dans le domaine de l'information, il convient de renforcer les infrastructures technologiques de communication dans de nombreux pays en développement. Dans ce contexte, l'Inde soutient le Programme international pour le développement de la communication géré par l'Unesco et demande instamment aux départements, aux organisations intergouvernementales et aux pays développés de soutenir encore davantage le Programme et d'aider directement les pays en développement.

23. L'orateur se félicite que le Département accorde une attention particulière aux domaines intéressant les pays en développement; l'action devrait rester axée sur la diffusion d'informations relatives à des questions telles que l'évolution récente de la situation en Afrique du Sud et au Moyen-Orient, la promotion de la paix et de la sécurité internationales, les progrès réalisés dans le domaine du désarmement nucléaire, les efforts déployés par les Nations Unies pour le maintien et le rétablissement de la paix, l'environnement, les droits de l'homme et la coopération économique internationale, notamment le développement des pays du tiers monde. L'élaboration de documents analytiques sur les activités de l'Organisation est une tâche particulièrement importante, qui requiert de nouvelles stratégies et très probablement des ressources accrues. A quatre ans seulement du cinquantième anniversaire des Nations Unies, le Département de l'information devrait songer aux moyens les plus appropriés de couvrir cet événement comme il se doit.

24. Tout en comprenant que la Secrétaire générale adjointe à l'information souhaite une plus grande latitude dans le choix des domaines d'action des Nations Unies dont il convient de rendre compte en priorité, la délégation indienne estime que le Département devrait opérer dans le cadre, ample et souple, des directives établies collectivement par les Etats Membres. C'est pourquoi elle accueille favorablement la recommandation formulée par le Comité de l'information et reprise dans les projets de résolution A/SPC/46/L.5 et L.6, selon laquelle le Département, afin d'améliorer son efficacité, devrait régulièrement consulter le bureau du Comité. L'indépendance, la liberté et le pluralisme des médias aux niveaux national et international doivent aller de pair avec un souci d'équilibre et d'objectivité et s'exercer dans un esprit de tolérance à l'égard des différentes valeurs nationales et culturelles.

25. M. Chan Ho HA (Corée) dit que la majeure partie de la communauté internationale reste en dehors du réseau d'échanges mondial rendu possible par les progrès de la technologie moderne. La délégation coréenne est donc heureuse de constater que le Comité de l'information est arrivé à un consensus au sujet de la coopération dans ce domaine. Elle espère également pouvoir être le témoin de résultats tangibles, puisque quelques pays développés se sont déclarés disposés à fournir les fonds et la technologie nécessaires aux pays en développement. Dans le même temps, ces derniers devront également continuer à rechercher un système autosuffisant de coopération Sud-Sud.

(M. Chan Ho Ha, Corée)

26. Depuis 1984, la Corée applique avec succès, sous les auspices du Programme international de l'Unesco pour le développement de la communication, un programme de formation destiné aux responsables des productions des médias. Elle a également versé une contribution de 400 000 dollars au Programme international d'informatique pour 1990-1991, et continuera à participer aux activités visant à améliorer la situation dans les pays en développement, tout en attendant de l'Organisation des Nations Unies une action plus efficace destinée à développer son infrastructure et ses capacités dans le domaine de la communication.

27. Le Département de l'information doit maintenant jouer un plus grand rôle, à la mesure de celui, plus large et plus varié, maintenant conféré à l'ONU. La délégation coréenne approuve donc les efforts du Département visant à rationaliser ses activités et revitaliser ses structures, ce qui contribuera à donner une image plus positive de l'Organisation dans le monde. Elle espère aussi que les fonctions de tous les centres d'information des Nations Unies seront renforcées, car l'Organisation ne peut espérer remplir son mandat sans que les peuples du monde soient parfaitement instruits de ses objectifs et de ses principes. Le Département de l'information devra donc centrer ses efforts sur les actions de l'Organisation qui sont les plus hautement prioritaires. Enfin, le représentant de la Corée souscrit à l'idée de consultations entre le Comité de l'information et le Département, afin d'aider ce dernier à remplir ses tâches avec tous les moyens et la souplesse requis.

28. Mme LUO Xia (Chine) dit que le nouvel ordre international de l'information et de la communication, tout comme le nouvel ordre international politique, doit être fondé sur les principes de la Charte des Nations Unies, et doit avoir pour principale priorité d'approfondir le respect mutuel et d'élargir la coopération sur un pied d'égalité. Dans le cadre de ce nouvel ordre, la souveraineté de tous les États doit être respectée, ainsi que leurs valeurs et leurs traditions. Tous les pays, malgré leurs différences inhérentes, ont un même intérêt à promouvoir la compréhension internationale et à renforcer l'amitié et la coopération entre les nations; à cet égard, la diffusion de l'information a un rôle important à jouer. Les pays développés doivent faire en sorte que les pays en développement puissent contribuer de façon plus active à l'information à l'échelle internationale, et donc disposent des fonds et de la technologie nécessaires.

29. Au cours des deux dernières années, des progrès ont été faits par l'Organisation des Nations Unies sur les questions relatives à l'information. Il faut s'en féliciter mais beaucoup reste à faire, et la délégation chinoise est disposée à travailler avec d'autres à la recherche de terrains d'entente.

30. Enfin, la délégation chinoise prend note du travail utile qui a été effectué au cours de l'année écoulée par le Département afin de promouvoir la coopération internationale dans le domaine de l'information.

31. M. SERME (Burkina Faso) dit que l'accroissement du nombre des membres du Comité de l'information, au cours des 12 dernières années, témoigne de l'importance qui s'attache à l'information dans le "village planétaire" qu'est le monde d'aujourd'hui. Le Burkina Faso donne lui aussi la priorité à l'information, en réservant dans cette information une place de choix aux activités des Nations Unies, grâce à une émission produite en collaboration avec le Centre d'information des Nations Unies à Ouagadougou. L'aide du centre aux médias nationaux et ses contacts suivis avec les autorités locales sont extrêmement appréciables. La priorité qu'accorde le Club Unesco-burkinabé au problème de l'environnement et du développement a récemment été confortée par la décision de l'Unesco - à laquelle le Gouvernement burkinabé souscrit totalement - d'attacher la même priorité à cette question en vue de la Conférence de 1992 sur le sujet. Le Burkina Faso participe également à l'activité de l'Union des radiodiffusions et télévisions nationales d'Afrique.

32. L'information est un outil précieux pour le développement. La télévision et la radio sont utilisées au Burkina Faso pour assurer la vulgarisation des techniques culturelles, sensibiliser la population à la nécessité de sauvegarder l'environnement, lui inculquer des notions sanitaires et enseigner les langues nationales. Une station radiophonique privée a récemment été créée et un code de l'information, qui régit le droit et les devoirs des journalistes, a été adopté.

33. La presse écrite est associée au processus de démocratisation de la vie politique au Burkina Faso et le Gouvernement a souscrit à la Déclaration de Windhoek sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste, en recommandant une initiative similaire pour les journalistes de la radio et de la télévision. Toutefois, l'existence d'une information écrite objective dans les pays en développement est limitée, notamment, par l'analphabétisme et le faible taux de scolarisation. Un transfert de technologie est nécessaire pour démocratiser les moyens d'information, comme préalable à une démocratisation de l'information elle-même et à son rééquilibrage. Avec la fin de la guerre froide, les pays en développement ont maintenant une possibilité de dissiper les représentations inexactes que donnent d'eux les médias étrangers. Ils devraient pouvoir utiliser les technologies de l'information pour sortir de l'ornière.

34. M. ZVONKO (Biélorus) dit que l'interdépendance du monde est, dans une large mesure, le produit de l'échange d'informations dans différents domaines. Maintenant que les superpuissances ont cessé de se vouer réciproquement aux poubelles de l'histoire, l'information devrait pouvoir être enfin purifiée de toute contamination idéologique.

(M. Zvonko, Bélarus)

35. La tentative de coup d'Etat en Union soviétique a illustré l'importance vitale d'une information exacte, en révélant l'influence puissante qui pouvait s'exercer par le contrôle des médias. Les médias indépendants ont été l'une des principales cibles des organisateurs du coup mais, en mobilisant l'opinion publique contre les comploteurs, ils ont assuré la victoire de la démocratie. Les médias du Bélarus, en particulier, deviennent de plus en plus objectifs et efficaces, et l'indépendance qu'ils ont acquise depuis la tentative de coup d'Etat sera prochainement officialisée par une nouvelle loi sur la presse.

36. Le Bélarus, nouveau membre du Comité de l'information, se félicite que le Comité, pour la deuxième année de suite, adopte ses recommandations sans vote, ce qui augure bien de la poursuite de ses travaux et permet d'espérer que le pragmatisme continuera de l'emporter peu à peu sur les débats stériles. L'appel visant à faciliter l'accès des pays en développement à la technologie moderne de communication disponible sur le marché libre, qui est contenu dans le projet de résolution sur l'information au service de l'humanité (A/SPC/46/L.5), doit constituer une des principales priorités du Comité de l'information.

37. La délégation du Bélarus approuve tout particulièrement la coopération entre le Département de l'information et l'Unesco, telle qu'elle est détaillée aux paragraphes 5 à 10 du rapport du Secrétaire général (S/46/449), et se félicite de la priorité accordée par le Département au maintien de la paix, au désarmement, à la lutte contre l'apartheid, à la décolonisation, aux droits de l'homme, à la lutte contre la drogue, et aux problèmes économiques, sociaux et écologiques.

38. La délégation bélarussienne espère que le Département pourra également faire preuve de souplesse pour aborder d'autres problèmes non moins importants. L'un d'entre eux concerne l'accident de Tchernobyl, dont les effets désastreux sur la population bélarussienne sont de plus en plus apparents et dont les conséquences s'exercent également au-delà des frontières. Le Bélarus exprime sa volonté de coopérer avec le Centre d'information des Nations Unies à Moscou à ce sujet car il est essentiel de faire tomber les barrières du secret devant une tragédie qui affecte toute l'humanité.

39. M. RAFIRASME (République islamique d'Iran) dit que l'information est un élément fondamental des relations internationales et de toutes les économies, et que sa libre circulation peut contribuer considérablement au développement, ainsi qu'à la confiance entre les pays. Malgré la fin de la guerre froide, un fossé sépare encore le reste du monde des pays industrialisés, auxquels le monopole de l'information donne une sorte de domination qui menace la souveraineté, l'identité et l'indépendance des pays en développement. Pour cette raison, la délégation iranienne tient à souligner son attachement à l'instauration d'un nouvel ordre mondial de l'information et de la communication et pense comme le représentant du Pakistan que le Secrétaire général devrait porter une attention particulière à ce problème. Les pays en

(M. Rafirasme, Rép. islamique d'Iran)

développement doivent s'attacher à encourager les nouveaux médias non seulement au niveau national, mais aussi par des échanges au niveau régional. Les institutions internationales, en particulier le Département de l'information, doivent soutenir leurs efforts dans ce sens. A cet égard, la délégation iranienne prend note avec satisfaction du séminaire sur le développement d'une presse africaine indépendante et pluraliste qui s'est tenu à Windhoek (Namibie) et espère que des rencontres similaires seront organisées dans d'autres régions.

40. Compte tenu de l'accroissement des responsabilités de l'Organisation des Nations Unies, les activités du Département de l'information devraient bénéficier d'un plus grand appui. Les centres d'information des Nations Unies ont un rôle clef à jouer dans la promotion de l'image de l'Organisation, et la délégation iranienne accueille avec satisfaction la décision du Secrétaire général de renforcer ces centres - celui de Téhéran a pendant plusieurs années manqué de personnel et de ressources. Le Comité de l'information, à sa prochaine session, devra accorder une attention particulière aux problèmes des centres d'information et la mise en place d'un groupe de travail susceptible d'apporter les solutions appropriées pourrait être envisagée.

La séance est levée à 11 h 55.